

Commerce

REF : COMMERCE2016003

Signataire : LL/MDS

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Fathi TLILI

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre

EXPOSE :

La convention relative à la construction et à la gestion de la halle du marché du centre du 6 mai 1998 stipule que les tarifs des droits de place seront révisés le 1^{er} juin de chaque année, sur délibération du conseil municipal, après consultation de la commission municipale des marchés, selon la formule paramétrique portant sur les indices INSEE (le coût de la main d'œuvre et le coût horaire du travail (ICHT-TS) et l'indice de référence des loyers commerciaux (IRL).

Par courriel du 9 mai 2016, le concessionnaire Mandon a fait part de l'augmentation des droits de place pour le marché du Centre qui s'élèvent à + 0.25 % selon la formule paramétrique et qui ont été communiqués par courriel au président et au trésorier du syndicat des commerçants non sédentaires le 10 mai 2016.

Lors de sa séance du 31 mai 2016, les membres de la commission municipale des marchés d'approvisionnements ont refusé cette augmentation au motif « *que le concessionnaire ne rempli pas toutes ses obligations, que la conjoncture actuelle pénalise fortement les commerçants et que les travaux du métro renforcent leurs difficultés et souhaitent que ce mécontentement soit évoqué en conseil municipal* ».

Pour mémoire, le conseil municipal du 9 juillet 2015 avait acté une augmentation des droits de place de + 0.19 %.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la réévaluation de + 0.25 % concernant les droits de place du marché du Centre, afin de procéder à l'augmentation des droits de place, ainsi qu'à la révision de la redevance des marchés de la ville dans les mêmes proportions.

La ville insistera auprès du concessionnaire des marchés Mandon, afin que ses obligations contractuelles à l'égard des commerçants soient réalisées et veillera à ce que la RATP facilite les accès des liaisons piétonnes aux abords du marché.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement
Commerce

REF : COMMERCE2016003

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre du 6 mai 1998,

Vu l'avenant n°3 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du centre,

Vu la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 31 mai 2016.

Considérant que la révision tarifaire proposée chaque année est une évolution technocratique de la concession.

DELIBERE :

PREND ACTE de la réévaluation de + 0.25 % des droits de place du marché du Centre.

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

